

Économie genevoise et Covid

Faute de règle claire, le télétravail reste limité

Sinueuse, la recommandation sanitaire de Berne est parfois appliquée à reculons.

Marc Moulin

«Le télétravail, ce n'est pas juste un slogan; il est temps maintenant, partout où c'est possible, de réactiver le home office là où il a été stoppé durant l'été.» C'est ainsi que le conseiller fédéral chargé de la Santé a mis les points sur les i mercredi dernier. Alors que le gouvernement suisse devrait édicter de nouvelles mesures contre le Covid ce mercredi, qu'est-il advenu de ses injonctions du 18 octobre sur le labeur à distance?

Lors de cette annonce dominicale, le Conseil fédéral avait formulé une «recommandation» du télétravail, en spécifiant que «les employeurs sont tenus de respecter les recommandations» de Berne. Obligation ou option facultative? Le labeur à domicile semble à mi-chemin. D'où peut-être le rappel, trois jours plus tard, du chef de la Santé.

Qu'en ont retenu les milieux patronaux genevois? «Il y a une ambiguïté, mais je comprends qu'il s'agit d'une recommandation appuyée, sans qu'on n'y soit contraint, et c'est très bien ainsi, estime Vincent Subilia, directeur de la **Chambre de commerce et d'industrie**. C'est à chaque employeur de juger au cas par cas si le télétravail doit être mis en œuvre, en fonction de sa faculté à mettre en place des plans de protection.» Et aussi de la possibilité de cravacher à distance, apanage presque exclusif du secteur tertiaire.

Pratiques diverses

Président de la Fédération des entreprises romandes, Ivan Slatkine penche pour la même interprétation facultative. «Mais on est dans une zone grise, regrette-t-il. L'employeur n'a pas les mêmes obligations s'il décide lui-même le télétravail, si les autorités l'exigent ou si l'employé le demande.» Dans la maison d'édition qu'il dirige, l'équipe se rend toujours au siège: «Les normes sanitaires sont respectées, chacun a son propre bureau. Le travail est plus facile en présentiel.»

Et ailleurs? La Banque Cantonale de Genève, par exemple, assure avoir «grandement développé» le télétravail et y recourir autant que possible. Mais ce n'est pas toujours le cas. «Dans de nombreuses fonctions de service, comme les 21 agences, pour n'en citer qu'une, le présentiel est indispensable», précise Gregory Jaquet, porte-parole adjoint. Chez P&G, on assure prioriser la santé et la sécurité. Après avoir appliqué un télétravail par rotation, pour conjuguer sécurité et esprit d'équipe, la multinationale est «désormais en télétravail intégral, au moins jusqu'au 30 octobre», indique Carine Shili, au nom de l'entreprise. Les bureaux lancés de la société restent ouverts en cas de besoin.

Ailleurs, l'employé désireux de rester chez lui n'est pas toujours entendu. Luc, qui préfère-



Des étudiants réclament des cours en ligne

«Je suis écoeurée de l'attitude de la direction de l'Hepia (ndlr: Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève) depuis le début de la crise du Covid, mais plus particulièrement depuis l'arrivée de cette deuxième vague», lance Sylvia*. L'étudiante en agronomie ne parvient pas à comprendre pourquoi des cours à distance ne sont pas encore proposés aux étudiants de l'Hepia, comme ce fut le cas durant le confinement. Au moment même où l'Université de Genève annonce que l'ensemble de ses enseignements se donnera à distance dès le 2 novembre. Yves Leuzinger, directeur de l'Hepia, a en effet rappelé dans un e-mail envoyé vendredi 23 octobre aux étudiants que le respect des normes sanitaires était indispensable, «lors de pauses et des moments sans cours, dans l'école et ses espaces annexes. Ce n'est qu'à ces conditions que nous pourrions peut-être éviter une obligation d'un enseignement en ligne. Tout ou une partie de nos cours doit pouvoir se faire en présentiel pour garder notre ADN HES!»

«Nous ne voulons pas que l'entièreté des cours soit mise en ligne, sachant que pour certains élèves ce n'est pas possible et que nous avons des ateliers pratiques. Nous souhaitons pouvoir choisir de suivre les cours magistraux en ligne ou en présentiel», précise Anthony*, étudiant en architecture du paysage.

«En architecture, branche qui rassemble le plus de monde, nous sommes 80 étudiants entassés dans un auditoire de 82 places pour un cours théorique qui pourrait être dispensé en ligne!» s'indigne Cassandra*. Une pétition a été lancée en ligne par des étudiants de la filière Gestion de la nature et rassemble à l'heure où sont rédigées ces lignes plus de 150 signatures, afin d'attirer l'attention de la direction, déjà alertée par e-mail. En attendant, les étudiants s'organisent. Chaque volée de chaque filière d'étude possède un groupe WhatsApp sur lequel les jeunes se transmettent les informations importantes et les notes des cours manqués. Certains signalent même les cas Covid positifs parmi les étudiants ou les cas contact, afin de prévenir une contamination. «Dans ma classe de 50 personnes, 10% environ des étudiants sont confinés et n'ont donc pas accès aux enseignements», note Anthony.

Il y a les étudiants contaminés et ceux qui craignent de l'être, qui sont à risque ou qui souhaitent protéger leurs proches. «La seule option pour ne pas s'exposer, ou exposer les autres, est tout simplement l'absentéisme... qui en théorie peut être sanctionné d'interdiction de se présenter aux examens, poursuit Sylvia. Beaucoup d'étudiants vont d'ailleurs, dès cette semaine, s'auto-exclure des cours, après avoir été en contact récemment

avec un ou plusieurs cas Covid positifs, sans pour autant bénéficier d'une attestation de mise en quarantaine. Ces mêmes étudiants vont néanmoins bien être obligés de se présenter aux contrôles continus.» Contacté, Yves Leuzinger n'a pas souhaité commenter les mesures prises à l'Hepia et renvoie vers le service de communication de la HES-SO Genève.

«Nous avons prévu de passer une partie des cours en ligne, afin de limiter les contacts interpersonnels, explique Aline Yazgi, responsable de l'information et de la communication à la HES-SO Genève. Il convient de souligner que la spécificité des enseignements en HES, axés sur la pratique, réduit considérablement notre marge de manœuvre pour passer à l'enseignement à distance. Chacune des six écoles examine ainsi les cours qui pourraient être donnés en ligne à partir de début novembre, sans sensiblement altérer la qualité globale de la formation. Nous avons communiqué cela à l'ensemble de nos étudiants et de notre personnel dimanche. Le directeur de l'Hepia est précisément en train d'organiser ce dispositif. La tâche est compliquée en raison des horaires car les cours théoriques et pratiques sont souvent alternés.»

Lorraine Fasler

*Prénoms d'emprunt

rait s'éviter la promiscuité du bus, doit se plier à un cadre qui refuse de «donner dans la psychose». Malgré plusieurs cas positifs dans leur entreprise, Alice et ses collègues se heurtent à un refus total du télétravail par leur hiérarchie: «Sans le moindre motif et alors que notre performance a été bonne pendant le confinement, s'étonne-t-elle. Ils n'accepteront que si les autorités l'ordonnent.»

Si le syndicat s'en mêle...

Chez Unia Genève, Aldo Ferrari assure que les situations de ce type s'arrangent quand le syndicat s'en mêle: «On a eu quelques cas où le salarié invoquait en vain son droit de protéger sa santé, mais on les règle vite.»

À l'échelle suisse, la supplique d'Alain Berset ne semble pas avoir causé une désertion des lieux de travail. Leur fréquentation n'aurait fléchi que de 22% par rapport à la norme, selon les statistiques de mobilité publiées par Google, pour la date du 23 octobre. La baisse de 42% enregistrée ce jour-là à Genève est sans doute un reflet de l'accalmie vacancière, la plupart des autres types de lieux enregistrant de forts reculs.

La question est-elle cruciale pour l'épidémie? Les lieux de travail ne sont certes pas les premiers foyers de propagation du coronavirus. Mais le Département genevois de la santé a des arguments. «Le télétravail limite les contacts sociaux en marge de la vie professionnelle, explique Laurent Paoliello, porte-parole. Le virus se propage lors des apéros, cafés ou pauses-cigarette partagés entre collègues. Quand il est possible, le travail à domicile réduit aussi le risque de voir mis en quarantaine une équipe entière dans une entreprise ou un service de l'administration. Enfin, il diminue le nombre de personnes dans les transports publics aux heures de pointe, ce qui rend leur utilisation plus sûre.»

Quid des fonctionnaires?

Dans ce contexte, les collectivités publiques - traditionnellement rétives au télétravail - devraient se montrer exemplaires. En 2020, elles font du chemin. Tant l'État que la Ville de Genève ont formalisé des directives sur le télétravail, dans le sillage de l'expérience du semi-confinement.

Les deux administrations ont fixé des plafonds, en fonction du taux d'occupation. Pour un employé à 100%, l'État admet jusqu'à trois jours par semaine à domicile; la Ville, deux seulement (et, selon le syndicat SIT, un peu trop au bon vouloir de chaque chef de service). Mais avec la crise, l'exécutif de la Ville a résolu mardi de favoriser le labeur à distance autant que possible et n'est «pas loin de le déclarer obligatoire», indique le maire, Sami Kanaan. Le gouvernement cantonal, de son côté, en débattait ce mercredi. Quant au Conseil fédéral, il pourrait durcir le ton.